

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 8 janvier 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 8 janvier 2018 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Gilles Bastien	Maire
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Monique Pelletier	Conseillère*
	Madame	Ariane Matteau	Conseillère
	Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

*La conseillère au siège numéro 4, Monique Pelletier, a quitté son siège à la table des membres du conseil municipal à 21h07.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 10. Le maire souhaite une bonne année à tous!

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2018-01-08-001

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2017
- 0-5 Attribution des responsabilités aux membres du conseil
- 0-6 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
A- Repas de Noël
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2017
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017
- 100-7 Approbation de la liste des comptes 2018 payables en janvier 2018
- 100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2018
- 100-9 Téléphone cellulaire du maire - Annulation
- 100-10 Formation Projet de loi 122 – ADMQ – Inscription du maire 14 et 15 mars 2018
- 100-11 Arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2017 – Perception
- 100-12 Contribution financière - Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet – redressement des infrastructures routières locales – Reconstruction d'une section de la rue du Pont - Remerciements
- 100-13 Avis de motion pour adopter un règlement concernant l'imposition des taux de taxation, des tarifs et des compensations pour l'exercice financier 2018
- 100-14 Acquisition de microphone pour les séances de conseil
- 100-15 Politique de remboursement des frais de subsistance pour les membres du conseil
- 100-16 Demande de financement – Emploi d'été Canada (EÉC) 2018 – Étudiants
- 100-17 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) – Présentation des initiatives proposées
- 100-18 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie pour les municipalités de Bouchette, Blue Sea et Messines
- 200-4 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
400-5 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Demande de contribution de la Clinique Santé Haute-Gatineau

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2017
600-3 Aliénation d'une parcelle de terrain – Ferme Jean-Marc Lefebvre et fils
– 143 chemin de la Rivière-Gatineau Nord
600-4 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité des loisirs de Bouchette – Demande de contribution – Année 2017
700-2 Patinoire 2017-2018
A- Fabrication et entretien de la glace
B- Surveillance
700-3 Période de questions

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Création d'une réserve de biodiversité dans la Forêt Lajoie – Mandat à l'organisme « Forêt vive »
900-2 Redevances de stationnement au lac des 31 milles - 10%
900-3 Nomination d'Ariane Matteau sur le conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac 31 milles
900-4 Contrat d'hiver

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

M.B. 2018-01-08-002

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017

M.B. 2018-01-08-003

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2017

Le maire Gilles Bastien résume les différents sujets traités lors des rencontres auxquelles il a participé en décembre 2017.

Sujets résumés par le maire, de façon verbale :

- Réserve de biodiversité
- Parc régional du lac des 31 milles
- Pont de fer - Réparations majeures et passerelle
- Ponceau sur le chemin de la Rivière-Gatineau Nord
- Responsabilité de la gestion du chemin de la Rivière-Gatineau Nord
- Parc régional du lac 31 milles
- Rencontre de scientifiques pour le lac 31 milles

0-5 Attribution des responsabilités aux membres du conseil

M.B. 2018-01-08-004

Considérant le tableau préparé et déposé par la directrice générale en ce qui concerne l'attribution des diverses responsabilités aux conseillers municipaux, tableau préparé suite aux discussions entre les élus;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le sommaire des attributions des responsabilités aux membres du conseil et ce, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Dans les responsabilités énumérées dans le tableau présenté, le terme du mandat de maire suppléante pour Ariane Matteau est d'une durée de 6 mois.

0-6 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Fermeture de nuit du pont – Bruit lors des travaux de nuit
- Heures de fermeture et organisation des traversées
- Nomination du maire au poste de vice-président de la Corporation du lac des 31 milles
- Aide politique pour chemin Rivière-Gatineau Nord – Chemin et ponceau
- Continuité de la SAGE et projet de fusion avec le parc régional

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Repas de Noël

M.B. 2018-01-08-005

Considérant la résolution M.B. 2017-12-04-344 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 décembre 2017 concernant la tenue d'un repas de Noël à la mi-janvier;

Considérant que le maire a déposé son droit de véto sur cette résolution;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2017-12-04-344 et de convenir qu'une journée reconnaissance soit tenue en février 2018, journée d'activités où on retrouvera entre autre un souper qui sera organisé et offert aux élus, employés et bénévoles, incluant les conjoints, et auquel la population de Bouchette sera aussi invitée.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2018-01-08-006

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2017, pour un montant total de 4 131.03\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2017

M.B. 2018-01-08-007

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2017 pour un montant total de 143 086.55\$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017

M.B. 2018-01-08-008

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017 pour un montant de 17 967.15\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Approbation de la liste des comptes 2018 payables en janvier 2018

M.B. 2018-01-08-009

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes 2018 payables en janvier 2018 pour un montant de 38 968.61\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2018

M.B. 2018-01-08-010

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants seront approuvés au budget de l'année 2018;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2018 qui sera adopté par la municipalité de Bouchette;

Considérant que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2018 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche et le paiement des différentes compensations approuvées préalablement par le conseil;

- Le paiement des salaires des pompiers volontaires;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'internet, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil;
- Les paiements des frais de poste;
- Le paiement de quote-part de la M.R.C.V.G. et d'ententes intermunicipales;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution abroge la résolution M.B. 2017-01-09-010 adoptée le 9 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Téléphone cellulaire du maire - Annulation

M.B. 2018-01-08-011

Considérant la résolution M.B. 2016-10-03-229 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 octobre 2016;

Considérant que le maire actuel, monsieur Gilles Bastien, ne désire pas utiliser le téléphone cellulaire de la municipalité;

Considérant que ce téléphone est couvert par un contrat d'utilisation d'une durée de 3 ans, contrat qui a débuté en décembre 2016;

Considérant qu'en vertu de ce contrat des frais d'annulation s'appliquent pour procéder à l'annulation de ce téléphone cellulaire;

Considérant que le téléphone cellulaire attribué au directeur des travaux publics n'est pas régie par un contrat;

Considérant qu'il n'y a pas de frais d'annulation pour ce téléphone;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'annulation du téléphone cellulaire attribué au directeur des travaux publics et il est de plus résolu que le téléphone qui avait été attribué au maire de la municipalité sera utilisé par le directeur des travaux publics lors de son retour à l'emploi.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Formation Projet de loi 122 – ADMQ – Inscription du maire – 14 et 15 mars 2018

M.B. 2018-01-08-012

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser l'inscription du maire à la formation qui sera offerte par l'ADMQ concernant le projet de loi 122 qui se tiendra les 14 et 15 mars 2018 à Gatineau. Cette inscription au montant de 666\$ plus taxes sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454).

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La directrice générale et le maire participeront donc à cette formation.

100-11 Arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2017 – Perception

M.B. 2018-01-08-013

Considérant qu'au 31 décembre 2017, il existe des arrérages de taxes;

Considérant qu'une résolution est nécessaire si le conseil municipal veut autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les arrérages de taxes foncières en perception chez notre firme d'avocats;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudia Lacroix, à transmettre à notre procureur, Me Marie-Josée Beaulieu, de la firme Lapointe Beaulieu, avocats, les arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2017 dont les montants sont supérieurs à cent (100) dollars et de lui donner le mandat de percevoir ces arrérages.

Adoptée à l'unanimité

100-12 Contribution financière – Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressements des infrastructures routières locales – Reconstruction d'une section de la rue du Pont – Remerciements

Sujet reporté à une prochaine séance.

100-13 Avis de motion pour adopter un règlement concernant l'imposition des taxes de taxation, des tarifs et des compensations pour l'exercice financier 2018

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, annonce ce 8 janvier 2018, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance extraordinaire de conseil en vue d'adopter le règlement concernant l'imposition des taux de taxation, des tarifs et des compensations pour l'exercice financier 2018.

Yvon Pelletier
Conseiller au siège #3

100-14 Acquisition de microphone pour les séances de conseil

Sujet reporté à une prochaine séance.

100-15 Politique de remboursement des frais de subsistance pour les membres du conseil

M.B. 2018-01-08-014

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter une politique de remboursement visant à fixer les allocations attribuées aux membres du conseil lorsque ces derniers sont mandatés pour participer à des rencontres dans le cadre de leur fonction de membre du conseil. Ces allocations sont fixées à 10\$ pour un déjeuner, 20\$ pour un dîner et 20\$ pour un souper.

Adoptée à l'unanimité

100-16 Demande de financement – Emploi d'été Canada (EÉC) 2018 – Étudiants

M.B. 2018-01-08-015

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2018 » pour la période estivale 2018 et ce, pour deux (2) étudiants dans le domaine de l'hygiène du milieu et pour la Petite école de rang.

Adoptée à l'unanimité

100-17 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) – Présentation des initiatives proposées

Sujet reporté à une prochaine séance.

100-18 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Date d'adoption du budget 2018
- Contenu du projet de loi 122

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de décembre 2017.

200-2 **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

200-3 **Réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie pour les municipalités de Bouchette, Blue Sea et Messines**

M.B. 2018-01-08-016

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal et que cette aide s'applique également à la réalisation de diagnostics et études d'opportunité en cette matière;

Considérant que les demandes d'aide financière doivent parvenir à la direction régionale au plus tard le 1^{er} février 2018;

Considérant que le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50% des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000\$. Par ailleurs, le cumul d'aide gouvernementale (provincial), y compris l'aide accordée dans le cadre du présent projet, ne peut dépasser 50 000 \$;

Considérant que la Municipalité de Messines se propose, à titre de municipalité désignée, de déposer auprès du MAMOT, une demande d'aide financière telle que mentionnée en objet.

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, Il est résolu de désigner la municipalité de Messines comme organisme responsable du dépôt de la demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie pour les municipalités de Bouchette, Blue Sea et Messines.

Adoptée à l'unanimité

200-4 **Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Bornes fontaines
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Fonctionnement des bornes fontaines pour incendie

- Projet de réfection des rues du village
- Changement des pompes à vérifier

Note au procès-verbal

Il est aussi mentionné qu'un avis soit demandé en ce qui concerne la conformité des bornes fontaines versus les assurances.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 **Rapport du directeur des travaux publics**

300-2 **Période de questions**

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

400-5 **Période de questions**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 **Demande de contribution de la Clinique Santé Haute-Gatineau-Gatineau**

Sujet reporté à une prochaine séance.

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2017**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de décembre 2017 sont déposées.

600-3 Aliénation d'une parcelle de terrain – Ferme Jean-Marc Lefebvre et fils – 143 chemin de la Rivière-Gatineau Nord

M.B. 2018-01-08-017

Considérant qu'en décembre 1989, la municipalité de Bouchette a adopté une résolution visant l'acquisition d'une partie de terrain de la « Ferme Jean-Marc Lefebvre et fils », et ce, dans le but de régulariser l'emprise du chemin de la Rivière-Gatineau qui passait en avant de la résidence de la ferme;

Considérant que cette acquisition d'une partie de terrain a été nécessaire suite au déplacement du chemin vers l'est afin que ce chemin passe plus loin de la résidence;

Considérant le contrat intervenu en janvier 1990 entre les deux parties afin que la municipalité devienne propriétaire de diverses parcelles de terrain du côté est du chemin;

Considérant que du côté ouest, la municipalité de Bouchette est toujours propriétaire de diverses parcelles de terrain longeant le chemin et ce, devant la résidence de la ferme;

Considérant la demande écrite déposée par madame Bernadette Lefebvre, représentante des propriétaires inscrits au rôle d'évaluation;

Considérant que cette demande vise la cession de ces parcelles de terrain situées à l'ouest du chemin, parcelles du côté de la résidence;

Considérant que ces parcelles de terrain sont utilisées par les propriétaires de la ferme et dont une partie empiète sous des bâtiments de la ferme;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour céder ces parcelles de terrain aux propriétaires;

Considérant qu'une demande d'autorisation à la CPTAQ est nécessaire afin de pouvoir céder ces parcelles de terrain;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de céder les parcelles concernées, soient les parcelles colorées en rose sur le document joint à la demande écrite déposée par madame Bernadette Lefebvre, à la « Ferme Jean-Marc Lefebvre et fils ». Il est de plus résolu de recommander à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation qui sera déposée par la représentante des propriétaires. Il est aussi résolu d'autoriser le maire, Gilles Bastien et la directrice générale, Claudia Lacroix à signer les documents de transfert de propriété pour lesdites parcelles de terrain.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

700-1 Comité des loisirs de Bouchette – Demande de contribution – Année 2017

M.B. 2018-01-08-018

Considérant la demande déposée par le Comité des loisirs au sujet d'un remboursement des dépenses effectuées par le comité durant l'année 2017;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de verser la somme de 5 955 \$ au Comité des loisirs de Bouchette et ce, en remboursement des dépenses pour les différentes activités tenues durant l'année 2017. Cette somme sera imputée au poste « Subvention loisirs » (02-701-91-970) de l'année 2017 et ce, suite à un virement de crédits en provenance du poste « Revenus de taxes foncières » (01-211-10-000).

Adoptée à l'unanimité

700-2 Patinoire 2017-2018

- A- **Fabrication et entretien de la glace**
- B- **Surveillance**

M.B. 2018-01-08-01-019

Considérant les deux appels d'offres publiés pour le contrat de la patinoire 2017-2018;

Considérant qu'aucune soumission ou candidature n'ont été reçues pour ces deux appels d'offres;

Considérant les vérifications effectuées afin de trouver des personnes qui pourraient réaliser le contrat de fabrication et entretien de la glace de même que la surveillance des lieux;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de retenir les services de Charles Saumure pour la fabrication et l'entretien de la glace et Marguerite Langlois pour la surveillance des lieux et ce, selon les taux horaires convenus avec eux.

Adoptée à l'unanimité

700-3 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Budget 2018 pour le Comité des loisirs et fonctionnement
- Heures d'ouverture de la patinoire

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

Reporté à une prochaine séance.

900	VARIA
------------	--------------

900-2 Redevances de stationnement au lac des 31 milles - 10%

Note au procès-verbal

Le maire procède à la présentation à l'écran projecteur des documents relatifs à ce sujet et un projet de résolution est aussi présenté sur ce sujet.

M.B. 2018-01-08-01-020

Considérant que le plan de financement du projet du parc régional du lac des 31 milles prévoyait recevoir un montant important de la vente d'un bloc de terres publiques situé dans la partie sud du lac des trente-et-un milles pour réaliser ce projet;

Considérant que le MFFP a décrété un moratoire sur la vente de ces catégories de terres;

Considérant que depuis trois ans les seuls bailleurs de fonds sont les quatre municipalités prenant part au projet;

Considérant que la municipalité de Bouchette a versé à ce jour 26 304\$ dans ce projet (2016 et 2017);

Considérant que les gestionnaires du parc régional du lac des 31 milles demandent à la municipalité de Bouchette de verser cette année un montant supplémentaire de 16 550\$, pour un total de 42 854\$;

Considérant l'entente signée entre l'entreprise le Majopial Ltée et la municipalité de Bouchette concernant la gestion de son stationnement situé au lac des trente-et-un milles;

Considérant l'esprit de l'article d) de la section « Paiements du loyer et modalités » qui prévoit de verser 10% des revenus du stationnement à la SAGE ou à toute autre association reconnue par la municipalité de Bouchette qui vise la protection et la conservation du lac des trente-et-un milles;

Considérant que la SAGE n'a pas tenu d'activités en 2017, les délégués à la Corporation du parc régional du lac des 31 milles;

Considérant que le plan d'aménagement et de gestion du parc régional du lac des 31 milles (page 9) fait la mention que la Corporation du parc régional du lac des 31milles veut favoriser la préservation environnementale de ce site exceptionnel;

Considérant que des démarches sont en cours pour que les revenus des stationnements que possèdent les municipalités de Gracefield et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sur le lac des trente-et-un milles soient également versés à la Corporation du parc régional du lac des 31milles;

Considérant que l'emphytéote (Le Majopial Ltée) retire un bénéfice commercial personnel de cette entente, qu'il en est un membre votant de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles, et qu'il ne contribue pas au financement de cette organisation;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de considérer que la Corporation du parc régional du lac des 31milles soit reconnue comme une organisation susceptible de recevoir ce montant, et que l'emphytéote lui verse la totalité des revenus du stationnement, incluant le 10% prévu à l'article d) précédemment mentionné. Il est de plus résolu que cette résolution soit acheminée aux membres du conseil d'administration de la SAGE et de la Corporation du parc régional du lac des 31milles.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Il est aussi mentionné que les membres du conseil aimeraient rencontrer monsieur Pierre Riel.

Quelques questions sont posées concernant ce sujet :

- Pourquoi une entente à si long terme
- Terme de 25 ans avec deux renouvellements de 20 ans
- Possibilité de mettre un terme à cette entente
- Entretien et déneigement du stationnement
- Revenus du stationnement en période estivale seulement
- Composition du conseil d'administration du parc
- Implication de Notre-Dame-de-Pontmain
- Descente de bateau inclus dans l'entente

900-3 Nomination d'Ariane Matteau sur le conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac 31 milles

M.B. 2018-01-08-01-021

Considérant la nature écologique exceptionnelle du lac des trente-et-un milles;

Considérant qu'il n'y a pas de spécialiste en environnement sur le conseil d'administration actuel de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles;

Considérant qu'il n'y a pas eu de récolte ou d'analyse de données portant sur ces sujets par la Corporation du parc régional du lac des 31 milles;

Considérant que l'étude d'impact environnemental du projet du parc régional n'a pas été réalisée;

Considérant la formation en géographie et en environnement de la conseillère au siège numéro 5, Ariane Matteau;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de nommer la conseillère Ariane Matteau en remplacement de la directrice générale, Claudia Lacroix sur le conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La conseillère au siège numéro 4, Monique Pelletier quitte son siège à la table des membres du conseil municipal à 21h07.

900-1 Création d'une réserve de biodiversité dans la Forêt Lajoie – Mandat à l'organisme « Forêt vive »

Note au procès-verbal

Monsieur Éric Higgins présente un documentaire expliquant la situation présente à l'intérieur de la Forêt Lajoie.

M.B. 2018-01-08-022

Considérant la présentation de monsieur Éric Higgins de l'organisme « Forêt Vive » en ce qui concerne la Forêt Lajoie;

Considérant la particularité de cette forêt située entre le lac Cameron et le lac des trente-et-un milles, dans la municipalité de Bouchette et la ville de Gracefield;

Considérant qu'il y a lieu de préserver cette forêt, d'une superficie d'environ 2400 hectares;

Considérant l'offre de service déposée par cet organisme afin de créer une réserve de biodiversité dans la Forêt Lajoie;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'accepter cette offre de service déposée par Forêt Vive à l'effet de continuer ce projet de création d'une réserve de biodiversité et de le mener à terme et ce, en organisant diverses présentations afin d'obtenir le soutien du milieu. Cette acceptation de proposition représente une somme de 2 160\$ plus taxes et la dépense sera imputée au poste « Fonds verts » (02-470-00-429).

Adoptée à l'unanimité

Quelques questions sont posées concernant ce sujet :

- Félicitations pour ce projet
- Potentiel touristique de ce genre de projet

900-4 Contrat d'hiver

M.B. 2018-01-08-023

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de demander à l'inspecteur municipal de s'assurer du respect du contrat d'hiver et ce, afin que la circulation sur les chemins municipaux puisse se faire de façon sécuritaire en tout temps et que les travaux relatifs à ce contrat soient exécutés selon les règles de l'art.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Des commentaires sont émis en ce qui concerne la qualité du déneigement des chemins municipaux, des rues de la zone urbaine de même que des trottoirs.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Circulation des motoneiges entre la Montée de la Sucrierie et le chemin Clément

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2018-01-08-024

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de lever la présente séance à 21 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière